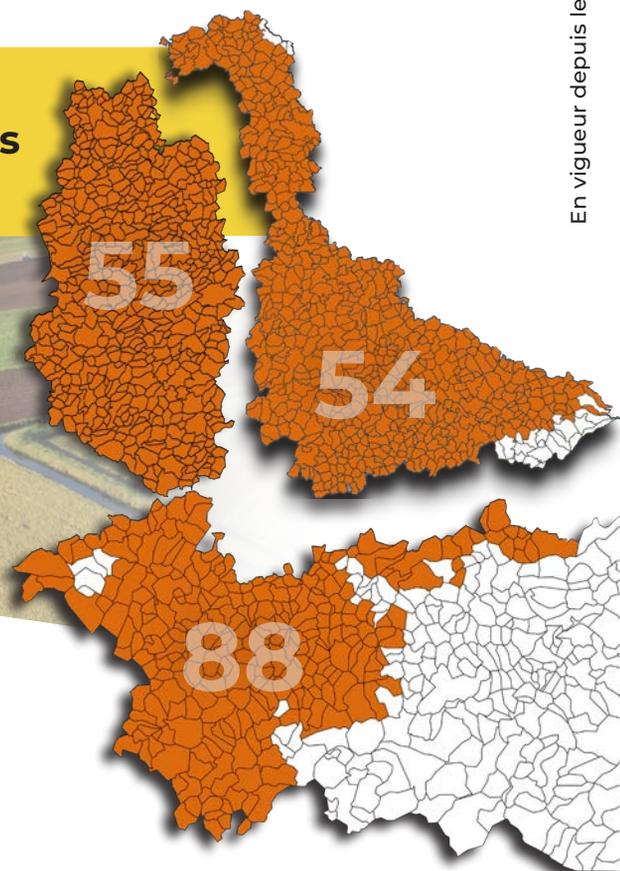


NOUVELLE DIRECTIVE NITRATES

En vigueur depuis le 01/09/2021

Si votre exploitation **se situe dans une de ces zones**, vous êtes **concernés** par la **nouvelle directive nitrates**



DE NOUVELLES RÈGLES S'APPLIQUENT DÈS MAINTENANT

-  Carnet de plaine à jour
-  Plan prévisionnel de fumure obligatoire
-  Plan d'épandage obligatoire & respect du calendrier d'épandage
-  Maintien des prairies permanentes le long des cours d'eau
-  Mise en place de couverts (CIPAN)
-  Analyses de sols

Afin de vous accompagner dans le respect de ces nouvelles règles, la CAL vous propose des services à la carte et sans engagement !

- | | |
|---|---|
|  Enregistrement carnet de plaine clés en mains |  Déplafonnement de l'azote |
|  Réalisation du PPF |  Une expertise agronomique pour une mise en place optimale des CIPAN |
|  Réalisation du plan d'épandage |  Des analyses de sols complètes & précises |

*N'attendez pas de vous faire contrôler !
Pour une mise aux normes simple et rapide...
... contactez vite*

Guillaume CANARD
guillaume.canard@cal-lorraine.fr
06 75 18 69 31